



CONSEIL QUÉBÉCOIS DU
COMMERCE DE DÉTAIL



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le Conseil québécois du commerce de détail décerne l'Ordre du mérite du commerce de détail à Messieurs André Tremblay et Marc Dontigny Uniprix Tremblay-Dontigny

Montréal, le 9 avril 2008 – Dans le cadre du congrès annuel du **Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)** qui souligne la Semaine du commerce de détail, l'*Ordre du mérite du commerce de détail* a été décerné le lundi 7 avril 2008 aux lauréats qui oeuvrent dans le milieu du commerce de détail et qui se sont distingués dans leur région respective, tant au niveau de leur implication au sein de leur communauté que de leur leadership.

Ainsi, M^e Gaston Lafleur, président-directeur général du **CQCD**, a remis aux lauréats de Trois-Rivières, *messieurs André Tremblay et Marc Dontigny de Uniprix Tremblay-Dontigny*, une plaque honorifique reconnaissant leur admission à l'*Ordre du mérite du commerce de détail*. D'autre part, monsieur Raymond Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec, a décerné à *messieurs Tremblay et Dontigny*, une attestation honorifique démontrant l'importance que le **CQCD** et le gouvernement du Québec accordent aux détaillants et aux détaillantes qui se démarquent par leur accomplissement en entreprise et par le rayonnement dans leur communauté. Par leur travail, leurs réalisations et leur volonté de développer leur commerce, ils font connaître leur région et expose le talent de leur équipe à travers la province.

Sans contredit, la famille et la santé occupent une place de choix pour André Tremblay et Marc Dontigny de la pharmacie Uniprix Tremblay-Dontigny. Entreprise familiale certes, mais le sentiment d'appartenance à la grande famille d'Uniprix et la conciliation travail-famille sont des notions et des valeurs primordiales prescrites aux employés. Ceci pour un meilleur état de santé de ses gens et de l'entreprise.

L'implantation d'une nouvelle succursale trifluvienne avec le concept dermo-cosmétique et la signature d'une nouvelle image de pharmacie affiliée à Uniprix s'ajoutent à l'expertise de ses dirigeants. L'adoption de technologies innovatrices a permis de déployer le système de non-étiquetage à toutes les succursales. Ces avancées technologiques et l'installation du premier système de contrôle d'énergie géré par ordinateur contribuent à désigner Uniprix Tremblay-Dontigny comme la référence de pointe établie par le siège social.

Bien ancrés depuis 25 ans dans leur milieu, les pharmaciens-proprétaires participent financièrement à plusieurs levées de fonds de la région en plus d'être administrateurs de plusieurs organismes communautaires.

Pour leur valeur exceptionnelle à donner au suivant, le Conseil québécois du commerce de détail est fier d'honorer Messieurs **André Tremblay et Marc Dontigny** à titre de lauréats de l'Ordre du mérite 2008.

Initiée par le **CQCD**, cette reconnaissance veut sensibiliser autant les intervenants du secteur que le grand public sur le rôle déterminant que jouent les détaillants et les détaillantes dans leur communauté respective. Cette remise est particulièrement soutenue par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec et l'Association des banquiers canadiens. Cette dernière s'est encore une fois associée au **CQCD**, à titre de partenaire, afin de rendre possible la remise de l'*Ordre du mérite du commerce de détail 2008* et nous l'en remercions.

- 30 -

Source : Céline Ducharme, Conseillère aux communications - CQCD
(514) 842-6681, poste 200 ou 1-800-364-6766

Bas de vignette : # 2497 Messieurs André Tremblay et Marc Dontigny reçoivent l'Ordre du mérite du commerce de détail 2008 des mains de M^e Gaston Lafleur, président-directeur général du Conseil québécois du commerce de détail (à gauche) et de M. Gilles Dubreuil, président du Conseil d'administration du CQCD (à droite).

Bas de vignette : # 2649 Autre photo : M. le ministre Raymond Bachand, un groupe de lauréats, dont Messieurs Tremblay et Dontigny, et M. Gaston Lafleur